



## Communication à l'attention des agriculteurs qui effectuent des achats groupés de plants de pommes de terre

Un agrément pour l'utilisation du passeport phytosanitaire est exigé pour tous les opérateurs qui produisent, préparent, commercialisent, expédient ou exportent des plants de pomme de terre.

Certains producteurs de pommes de terre de consommation s'organisent pour effectuer des achats groupés de plants de pommes de terre. Lorsque ces plants leur sont livrés en vrac et que les lots livrés sont scindés à l'arrivée pour être distribués aux différents acheteurs, l'émission de Passeports phytosanitaires de Remplacement (RP) est requise. Dans ce cas, seul(s) le (ou les) producteur(s) chez qui une division de lots en vrac a été réalisée devra (devront) détenir un agrément pour l'utilisation des passeports phytosanitaires. Les autres acheteurs peuvent en être dispensés aux conditions suivantes :

- cette opération n'est pas effectuée dans le cadre d'une activité de négoce ;
- la traçabilité vers l'aval et l'amont est toujours assurée.

Nous rappelons que la demande d'agrément pour l'utilisation des passeports phytosanitaires doit toujours être introduite auprès des services régionaux chargés de la certification des plants de pommes de terre.

Adresse de contact pour la Région wallonne :

Service public de Wallonie  
Direction de la Qualité  
Chaussée de Louvain 14  
5000 NAMUR  
Tél : 081 649 614  
Fax : 081 649 544  
Courriel : [caroline.schollaert@spw.wallonie.be](mailto:caroline.schollaert@spw.wallonie.be)

Seules les matières pour lesquelles l'AFSCA est compétente sont reprises dans ce document. Il a un caractère purement informatif et n'a pas pour objectif de remplacer la législation en la matière. Les dispositions légales auxquelles il est fait référence restent d'application dans tous les cas. Les conditions d'utilisation générales et le disclaimer mentionné sur le site web restent naturellement d'application pour ce document.

Vous trouverez les données les plus actuelles sur le site web de l'AFSCA. Étant donné que le site web n'est pas figé, nous ne donnons pas d'hyperlien direct.

Pour faciliter la recherche, vous pouvez :

- utiliser le moteur de recherche,
- utiliser le registre des mots clés,
- rechercher dans la rubrique « Professionnels ».

Historique de ce document : Version 1